

Conditions préalables à la pratique de l'activité

Trottinette des neiges



**Parc des
Appalaches**
La vraie aventure nature

Sommaire

1.	Condition physique et aptitude des participants	3
2.	Équipement requis	3
3.	Connaissance et respect du parcours.....	3
4.	Conditions environnementales et météorologiques.....	3
5.	Sécurité et conduite responsable.....	4
6.	Responsabilité envers le chien	4
7.	Respect du milieu naturel	4
8.	Assurances et responsabilité.....	4
9.	Acceptation des conditions	5

1. Condition physique et aptitude des participants

- Le participant doit être en bonne condition physique et apte à fournir un effort modéré à soutenu, incluant des poussées répétées, des déplacements sur neige et une gestion de la traction exercée par le chien.
- Toute personne présentant un problème de santé, une blessure, une limitation de mobilité ou une condition particulière susceptible d'affecter sa sécurité doit en informer le personnel du parc avant de débuter l'activité.
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable et demeurer sous supervision en tout temps.

2. Équipement requis

- Un [accès journalier ou annuel au Parc](#) ou une [location de trottinette des neiges](#).
- Trottinette des neiges adaptée et en bon état (louée ou personnelle).
- Casque recommandé.
- Vêtements d'hiver adaptés : manteau chaud, couches superposées, gants, tuque, bottes isolées.
- Lunettes de protection en cas de vent ou de neige.
- Harnais spécifique pour chien (harnais de traction recommandé, jamais un collier).
- Ligne de traction (bungee) conforme et sécuritaire.
- Eau pour le participant et le chien, collations énergétiques selon la durée du parcours.
- Trousse de premiers soins personnelle et téléphone cellulaire chargé.
- Aucune consommation d'alcool ou de drogue n'est permise avant ou pendant l'activité.

3. Connaissance et respect du parcours

- Le participant doit prendre connaissance du niveau de difficulté du parcours, de la longueur et du dénivelé avant de débuter l'activité.
- Il doit utiliser uniquement les sentiers identifiés comme accessibles à la trottinette des neiges avec traction animale.
- Il est interdit de quitter les sentiers balisés ou d'emprunter des zones non autorisées.
- Le participant doit choisir une distance adaptée à ses capacités et à celles de son chien.

4. Conditions environnementales et météorologiques

- L'activité peut être affectée par les conditions hivernales : neige, vent, froid intense, grésil, verglas ou visibilité réduite.
- Le participant doit vérifier les prévisions météo avant son départ et s'habiller adéquatement.
- Le parc se réserve le droit de fermer un sentier ou d'interdire l'activité si les conditions sont jugées dangereuses (verglas, tempête, arbre tombé, surface glacée ou détériorée).

5. Sécurité et conduite responsable

- ▣ Le participant doit respecter les règles de sécurité nautique et conserver en tout temps une attitude vigilante et prudente.
- ▣ Il doit maintenir en tout temps le contrôle de la trottinette et de son chien.
- ▣ Les chiens doivent être entraînés minimalement à la traction, sociables et capables d'évoluer calmement près d'autres usagers et animaux.
- ▣ Il est recommandé de pratiquer l'activité en duo ou en groupe pour plus de sécurité.
- ▣ En cas d'accident ou de problème, il faut contacter les secours via les numéros affichés au poste d'accueil ou sur la signalisation.
- ▣ La consommation d'alcool, de drogue ou de toute substance altérant les facultés est strictement interdite avant et pendant l'activité.

6. Responsabilité envers le chien

Le participant doit s'assurer que son chien :

- ▣ est en bonne santé et apte à l'effort ;
- ▣ porte un harnais adapté ;
- ▣ a les pattes protégées en cas de froid intense ou de neige abrasive ;
- ▣ dispose d'eau et de pauses régulières ;
- ▣ n'est pas soumis à un effort excessif.

Tout signe de fatigue, douleur ou inconfort doit entraîner l'arrêt immédiat de l'activité.

7. Respect du milieu naturel

Le participant s'engage à adopter un comportement écoresponsable. Il doit :

- ▣ demeurer sur les sentiers ;
- ▣ ramasser et rapporter les excréments de son chien ;
- ▣ éviter de déranger la faune, particulièrement en hiver ;
- ▣ minimiser son impact sur l'environnement (principe « Sans trace »).

Le respect des autres usagers du parc et la courtoisie sont obligatoires.

8. Assurances et responsabilité

- ▣ Le Parc dispose d'une assurance responsabilité civile, mais chaque participant demeure responsable de sa sécurité personnelle et de son matériel.
- ▣ Le participant reconnaît les risques inhérents à la pratique d'activités nautiques, incluant : chute suite à une mauvaise manœuvre, étirements musculaires, essoufflement chronique, faiblesse musculaire, usure cutanée, se perdre, blessures avec le matériel, coupures par vitre, rencontre d'animaux sauvages, obstacles sur le parcours, mauvaise condition du parcours, blessures causées par une chute sur une surface glacée, malaises causés par le soleil ou le froid, foudre, précipitations, noirceur.
- ▣ Il est recommandé de détenir une assurance personnelle couvrant les activités nautiques.

9. Acceptation des conditions

Avant de participer à l'activité, le participant doit :

- Avoir pris connaissance des présentes conditions ;
- Reconnaître les risques liés à l'activité et les accepter ;
- S'engager à respecter les consignes de sécurité, les règlements du Parc des Appalaches et les directives des guides ;
- Autoriser le personnel du parc à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour assurer sa sécurité.